

FICHE n°5 | SANTE DES FEMMES

Référence à un plan régional / plan national :

- *Plan Régional de Santé 2023-2028*
- *Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023 – 2027)*
- *Plan régional d'accès à l'IVG en Ile-de-France*
- *5^{ème} plan de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019)*

Indicateurs phares :

- Nombre de personnes ayant pu bénéficier des actions.
- Nombre d'interventions en vue de formation/prévention/sensibilisation réalisées auprès des publics cibles
- Nombre (et nature) des partenariats signés avec des acteurs clés

Contexte (état des lieux) :

- En 2020, un rapport du HCE soulignait la nécessité d'une **meilleure prise en compte du genre en santé**, que ce soit au regard des inégalités de santé relatives aux conditions de vie et environnement, de la méconnaissance des symptomatologies spécifiques aux femmes, de la sous-représentation des femmes dans certaines études cliniques ou encore du manque formation sur la prise en compte du genre en santé. Travailler à une meilleure inclusivité en santé doit permettre d'offrir des espaces de soin qui prennent mieux en compte l'influence du genre en santé, et qui neutralisent autant que possible les biais implicites et explicites (en lien avec l'orientation sexuelle, le genre, l'origine, la classe sociale, etc.) qui peuvent exister et représenter un frein dans l'efficacité des prises en charge.
- **Les conditions de vie et d'environnement, notamment au travail**, exposent différemment les femmes et les hommes aux risques de santé, et peuvent être sources d'inégalités de santé. En effet, s'agissant des facteurs de risques et de pénibilité au travail sous-estimés chez les femmes on peut notamment évoquer : les activités en horaires décalés, les risques psychosociaux touchant plus gravement les femmes, le constat de renoncements aux soins plus fréquents que chez les hommes, mais également une attention moindre à l'hygiène de vie (activité physique par exemple). A cela s'ajoute les charges domestiques et familiales plus lourdes pour les femmes (engendrant une charge mentale significative), une probabilité d'exposition aux violences plus importante, ainsi qu'un plus grand impact des nuisances environnementales chez les femmes, notamment en périodes pré conceptionnelles et prénatales.
- S'agissant des **violences faites aux femmes**, en 2022, 118 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire. A ce jour, on estime qu'environ 94 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de viols et/ou de tentatives de viol au cours d'une année avec, dans la grande majorité des cas, des agressions perpétrées par des proches et qui ne conduisent que rarement à des dépôts de plaintes de la part des victimes (seule 12% d'entre elles portent plainte). C'est notamment suite à ces constats que le Grenelle de 2019, contre les violences conjugales, a permis d'aboutir à des mesures concrètes telle que la mise en place de dispositifs sanitaires de prise en charges des femmes victimes de violences au sein de structures hospitalières. Dix dispositifs hospitaliers ont été créés et financés en Ile-de-France.
- En 2022, environ 234 000 **interruptions volontaires de grossesse (IVG)** ont été réalisés en France, toutes méthodes confondues, dont 23% en Ile-de-France. L'ARS Ile-de-France s'est mobilisée pour l'amélioration de l'accès à l'IVG, notamment via le plan régional d'accès à l'IVG, afin que toutes les personnes qui souhaitent y recourir puissent le faire facilement.
- Le recours à la **contraception** représente également un enjeu de santé publique. Les évolutions législatives récentes (2022 et 2023), permettant une extension de la gratuité des contraceptifs auprès des moins de 26 ans, constituent une occasion de renforcer la prévention et la sensibilisation en santé sexuelle chez les jeunes.

Objectif général :

Participer à la réduction des inégalités de genre dans le domaine de la santé au travers de la promotion d'initiatives spécifiques à la santé des femmes dans toute leur diversité

Objectif spécifique 1 :

Assurer une meilleure compréhension des enjeux liés à l'inclusivité en santé afin de favoriser des prises en charge toujours plus efficaces pour les femmes

Objectif Spécifique 2 :

Renforcer les capacités d'autonomisation des femmes vis-à-vis de leur santé (pouvoir d'agir) et lutter contre le renoncement aux soins

Objectif Spécifique 3 :

Améliorer la santé reproductive (garantir la possibilité pour les personnes de choisir de concevoir des enfants si elles le souhaitent et quand elles le désirent, dans le cadre d'une sexualité satisfaisante, responsable et sûre)

Objectif Spécifique 4 :

Améliorer l'orientation, l'accompagnement et la prise en charge des femmes victimes de violences (toutes typologies de violences confondues)

Objectif spécifique 5 :

Contribuer à l'identification et la réduction des impacts sur la santé des contraintes pesant spécifiquement sur les femmes en emploi précaire, en temps partiel non choisi, en recherche d'emploi, que ces impacts soient liés aux caractéristiques de l'emploi, aux interactions avec la vie familiale, ou aux transports

Populations concernées :

- Femmes franciliennes, notamment femmes en situation de vulnérabilité sociale ou de grande précarité ou méconnaissant le système de santé
- Femmes victimes de violences
- Jeunes (enfants et adolescent.e.s)
- Professionnel.le.s de santé et étudiant.e.s. des métiers de la santé

Territoires prioritaires :

- Tout territoire se caractérisant par des indicateurs de santé défavorables (en comparaison aux moyennes régionales), sous réserve d'un argumentaire approfondi
- Notamment QPV, CLS ...

Exemples d'actions :

- Actions visant à **renforcer les capacités d'autonomisation des femmes vis-à-vis de leur santé** (connaissance et compréhensions du système de santé), en s'appuyant sur des démarches de santé communautaire, mobilisant la médiation sanitaire et sociale, etc
- Actions visant à faciliter l'**orientation des femmes dans le système de santé**
- Actions de **lutte contre le renoncement aux soins**, prégnant au sein de la population féminine (en particulier les femmes jeunes et/ ou précaires)
- Actions de **lutte contre la précarité menstruelle** en levant les tabous relatifs aux menstruations auprès des publics jeunes (enfants, adolescents)
- Actions de **sensibilisation concernant la vie affective et sexuelle** au sens large (dont les différents modes de contraception, les modalités d'accès à l'IVG, etc.)
- Actions visant la **prévention des grossesses non désirées**, notamment les grossesses précoces
- Actions médico-sociales visant l'**amélioration de l'orientation, l'accompagnement et la prise en charge des femmes victimes de violences** (dont mutilations sexuelles féminines) en collaboration avec les dispositifs franciliens de prise en charge des femmes victimes de violences soutenus par l'agence en Ile-de-France

Partenariat :

Privilégier les partenariats entre les acteurs du sanitaire et les acteurs du social

Point de vigilance :

Intégration du poids des déterminants sociaux de santé sur les actions et comportements des publics.

Par contre, ces financements n'ont pas vocation à soutenir :

- Des actions relevant du champ propre de la planification familiale
- Des activités de soins
- Des actions isolées de construction et diffusion d'outils de communication (flyers, affiches, etc.)
- La distribution ou la mise à disposition de produits d'hygiène ou de contraceptifs (produits menstruels notamment) mais uniquement des actions de sensibilisation et d'information

Références bibliographiques :

- Observatoire Régional de Santé, « *Les interruptions volontaires de grossesse en Île-de-France : impact de la crise sanitaire de 2020.* », Mars 2022. <https://www.ors-idf.org/nos-travaux/publications/les-interruptions-volontaires-de-grossesse-en-ile-de-france-3/>
- Site gouvernemental « *Arrêtons les violences* », accessible à l'adresse <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
- Rapport HCEF, « *Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner* », Rapport n°2020-11-04, Novembre 2020. https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_sexe_genre_soigner-v9-2.pdf
- Rapport DRDFE pour le Sénat, « *Santé des femmes au travail, des maux invisibles* », Juin 2023. <https://www.senat.fr/rap/r22-780-1/r22-780-11.pdf>
- CRIPS Ile-de-France, « *Guide pour un meilleur accueil des minorités genrées, sexuelles et sexuées - à destination des professionnel.e.s de santé, pour une santé inclusive* », 2021. https://www.lecrips-idf.net/sites/default/files/2021-06/crips_guide-sante-lgbtqi_2021.pdf
- HAS, « *Rapport d'analyse prospective - Sexe, genre et santé* », 2020. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3223611/fr/sexe-genre-et-sante-rapport-d-analyse-prospective-2020
- Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027). https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/2023-03/Plan_interminist%C3%A9riel_pour_l%E2%80%99C3%A9galit%C3%A9_entre_les_femmes_et_les_hommes_2023-2027_2.pdf
- Liste des 10 dispositifs franciliens de prise en charge des femmes victimes de violences soutenus par l'ARS Ile-de-France : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/la-prise-en-charge-des-femmes-victimes-de-violences-sexistes-et-sexuelles-un-enjeu-de-sante>